

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Avril 2022

**MEMBRES PRÉSENTS** : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Sébastien COUTANSON, Pierre-Antoine DEJOB, Delphine LORON TRAVARD, Sylviane DONJON, Ludovic LABOURE, Pierre PELISSON, Evelyne CHAUX

**MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES** : Maud BATTANDIER, Mathieu VERDIER

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Delphine LORON TRAVARD

✓ *Approbation des délibérations suivantes :*

- ↳ *Sur l'acquisition du local technique*
- ↳ *Sur la vente du terrain Georges*
- ↳ *Sur le Leg Versanne*
- ↳ *Sur la dématérialisation des Délibérations avec la Préfecture*
- ↳ *Sur le vote des Taxes Communales*
- ↳ *Sur le Logiciel AGEDI – Passage M14 en M57*

✓ *Délibérations :*

➤ **L'acquisition du local technique**

Madame le Maire explique que le local technique situé aux 3 rue Pré des Sœurs était remis en vente ; 4 personnes se sont présentées au conseil, désireuses de faire une offre pour l'acquisition du bien.

Madame le Maire ouvre et fait lecture des quatre enveloppes devant l'assemblée :

- Mr et Mme THEBERGE font une offre à 3000 €
- Consorts BRUNO fait une offre à 4 500€
- la société SCI KESC fait une offre à 5 000€
- Mme FEUGERE et Mr BEAUVOIR font une offre à 6500 €

Les membres du conseil municipal présents votent à l'unanimité par le plus offrant.

Mme FEUGERE et Mr BEAUVOIR deviendront donc les futurs propriétaires de ce local situé 3 rue Pré des Sœurs, lorsque les démarches administratives et notariales seront signées.

➤ **Sur la vente du terrain Georges**

Madame le Maire annonce le report de la délibération lors de notre prochain Conseil Municipal du 20 Mai 2022.

➤ **Sur le Leg Versanne**

Madame le Maire annonce le report de la délibération lors de notre prochain Conseil Municipal du 20 Mai 2022, la municipalité est en attente de renseignements supplémentaires sur l'actif et le passif de Mr Versanne.

➤ **Sur la dématérialisation des délibérations avec la Préfecture**

Madame le Maire explique à ce jour que les délibérations sont envoyées par courrier en trois exemplaires à la Sous-Préfecture de Roanne pour qu'elles soient validées puis renvoyées par courrier.

Madame le Maire explique que le logiciel AGEDI a la possibilité d'envoyer les délibérations automatiquement et sont validées directement par la Sous-Préfecture et renvoyées par mail.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal présents approuvent cette dématérialisation avec la Préfecture, cette action rentre complètement dans la réduction de déchets papiers.

Une convention doit être signée entre la Préfecture et la Commune de Champoly.

➤ **Sur le vote des Taxes Communales**

Madame le Maire évoque les Taxes Communales pour l'année 2022  
Après en avoir délibéré, tous les membres du Conseil Municipal décident de ne pas augmenter sur 2022.

Taxe d'Habitation RS : 12.01 %

Foncier Bâti : 24.91 %

Foncier Non Bâti : 33.13 %

CFE : 18.16 %

➤ [Sur le logiciel AGEDI : Passage M14 en M57](#)

Madame le Maire explique au conseil municipal que suite à sa rencontre avec Mme DIAS, La Commune devra passer, sur le logiciel AGEDI, de M14 à M57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Toutefois, il est conseillé d'anticiper cette mise en place obligatoire et de profiter dès 2023 de formation sur ce changement.

Après avoir entendu ces explications, les membres du conseil municipal présents décident à l'unanimité d'accepter la proposition de Mme DIAS et de passer dès 2023 au M57.

✓ Planning Elections Présidentielles – Second tour

<b>8h00 à 11h00</b>	Sylviane	Delphine / Maud	Serge
<b>11h00 à 13h30</b>	Ludovic	Mme Tursi	Ingrid
<b>13h30 à 16h00</b>	Mme Jonval	Sébastien	Serge
<b>16h00 à 19h00</b>	Violette Auberger	Evelyne	Ingrid

Présidents : Serge et Ingrid

Assesseurs : Violette Auberger

Assesseurs : Maud Battandier

Secrétaire : Pierre-Antoine Dejob

✓ Réunion 2<sup>ème</sup> Trimestre – RPI Champoly, Chausseterre et Les Salles

Delphine LORON-TRAVARD explique aux membres du Conseil Municipal qu'une réunion va être organisée le lundi 25 avril à La salle de la Mairie de Champoly pour évoquer ensemble les actions à mener sur les effectifs qui devient inquiétants.

Elle évoque aussi le déménagement de la cantine actuelle dans la salle de garderie de l'école.

Il est prévu sur la deuxième semaine des vacances scolaires.

Mise en place de lavettes lavables, dès le 2 mai, pour tous les enfants de l'école de Champoly afin de baisser considérablement l'usage de papier jetable.

✓ Voirie 2022

Serge DUMAS explique aux membres du Conseil Municipal qu'il a fallu revoir notre voirie à la baisse à la suite d'une réactualisation des devis avec une hausse de 9%.

L'enveloppe Voirie de la CCPU ne sera pas dépassée, nous resterons à un total de 30 461€ HT.

La Commission Voirie a prévu de refaire une partie dans le hameau du Piolard et une partie du chemin dans le hameau de Monjonin.

Elle a opté aussi la mise en place d'un chemin d'accès sur les parcelles à vendre (en face de la Mairie) afin que les personnes intéressées visualisent mieux les lots à pourvoir.

- ✓ Avancement de la fête médiévale « ESCADRON DE BY »

Madame le Maire annonce la venue de ce groupe au Château d'Urfé du 16 au 24 juillet 2022. Les weekends ils seront 30 personnes et la semaine 20 à 25 personnes.

La commune met à disposition la salle des fêtes pour faire la cuisine et prendre leur douche ainsi le vestiaire du foot si besoin.

La publicité sera réalisée et géré par le Tourisme Roannais.

L'association Renaissance d'Urfé fait appel aux bénévoles pour la buvette qui sera ouverte sur toute cette période.

- ✓ Questions diverses :

Serge DUMAS explique

- les travaux avec CHARRIERE sur les différents chemins de la commune
- les travaux de la Fontaine : Franck LUGNE fera les reverdo d'eaux rapidement pour continuer d'alimenter la Fontaine suffisamment
- le Broyeur : un achat parla COMCOM et prêter aux communes

Sébastien COUTANSON évoque le fleurissement de la commune, une réunion est prévue pour passer commande

Ingrid MEUNIER évoque :

- le déménagement de la cantine, elle sera située dans l'enceinte de l'école au retour des vacances de Pâques, de plus, des serviettes individuelles seront mis à disposition des enfants pour diminuer la quantité de papier jetable
- le réaménagement de la Poste -Epicerie, elle se fera le mardi 19 avril après midi
- la réunion cantonale : 11 900€ de subvention du département devrait être alloué pour notre communes sur les 3 demandes de subventions : les 3 chaudières des logements communaux, le volet roulant de la COOP et le mobilier urbain pour un meilleur fleurissement de notre village
- la commémoration du 8 mai se fera ce jour-là à 11h00
- demande de subvention du Sou des Ecoles pour les sorties piscine. Le conseil est d'accord d'accorder une subvention exceptionnelle mais il faut attendre la réunion avec les 2 autres communes.
- l'AEL a demandé de prêter le chapiteau les semaines 18 et 19, le conseil est d'accord
- Baie d'Urfé : un courrier leur sera adressé dans les jours à venir avec notre bulletin municipal pour leur faire voir l'importance des cornes d'Urfé. Une demande de jumelage ?

Pierre Antoine DEJOB évoque :

- le bulletin municipal qui est distribué pour toutes les résidences secondaires et donné de main en main pour les résidences secondaires ; long à arriver car problème d'impression
- l'Emporte crêpe + Arawchina : très satisfait tous les 2, ils vont revenir
- la cabine téléphonique : elle va servir pour déposer des info tourisme sur des étagères à l'intérieur, des photos seront imprimé par bibiophone pour une jolie décoration
- la cure , il faudrait acheter une plancha qui sera plus sécurisant l'été et demande de panneau avec le nom de la cure pour la localisé dans le village.